**Présentation du cahier**

**de progrès**

Ce cahier tient lieu de nouveau livret d’évaluations desacquis de votre enfant. Il devra être consulté (de préférence avec l’enfant) et rendu à l’école signé des deux parents.

Il se compose de deux parties.

1ère partie :

Les bilans et les annotations de l’enseignant.

2ème partie :

Les compétences évaluées à partir des derniers programmes en vigueur.

Quand et comment sont validées les compétences ?

Toutes les compétences ne sont pas évaluées en même temps (certaines ne seront donc validées que plus tard dans l’année ou les années suivantes).

Les élèves ont plusieurs essais pour valider une compétence.

Si une compétence n’est pas encore acquise à une date donnée, l’évaluation sera de nouveau proposée à l’enfant ultérieurement.

Cela permet de respecter le rythme de développement de chacun.

La compétence sera entourée l’année où elle sera acquise.

En fin d’année, les compétences non évaluées seront grisées.